Un Contrat pour le Val de Saône

Le Contrat Saône, Corridor alluvial et territoires asso- Le contrat sera mis en œuvre au cours de deux périodes directs, jusqu'alors orphelins de politiques de gestion.

Sur une superficie de 5 000 km² pour 563 communes, le contrat vise à mettre en œuvre un programme d'actions destiné à atteindre plusieurs objectifs :

- Axe A : l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et souterraines (pollutions industrielles, agricoles, domestiques...) et la préservation des captages d'eau
- Axe B : la restauration de la morphologie des cours impulsés par les Régions et l'État. d'eau, la réhabilitation des milieux humides et des milieux naturels et l'amélioration des continuités écologiques entre les milieux ;
- Axe C : la gestion du risque inondation, via le deuxième Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Saône ;
- Axe D : la mise en valeur touristique du territoire :
- Axe E : l'amélioration des connaissances de la Saône et les affluents :
- Axe F: la mise en œuvre du contrat, la communication et la sensibilisation du grand public.

ciés, est un contrat de milieu portant sur l'ensemble de de trois ans, dont la première portera sur les années 2015 la Saône de sa source dans les Vosges à sa confluence à 2017. Au cours de cette première phase, l'accent du à Lyon (482 km) ainsi que sur 1000 km de petits affluents programme d'actions a été mis sur les axes A et B : lutte contre les pollutions des ressources en eau, restauration de la morphologie des cours d'eau (restauration physique, continuités écologiques) et milieux humides.

> D'un montant global de 37 millions d'euros, cette première phase d'action contribuera ainsi activement à l'atteinte du bon état des masses d'eau, exigé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) et à la déclinaison opérationnelle des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique





Un exemple d'action en faveur des milieux humides

Réhabilitation du milieu humide du port d'Ormes (71)

Le milieu humide du port d'Ormes accueille une mosaïque de milieux composée de prairies de fauche et de pâturage, d'un boisement alluvial et d'une mare.

Avant sa réhabilitation, son fonctionnement hydrologique n'était cependant pas optimum. La Fédération de pêche de Saône-et-Loire, avec la participation de la commune et en accord avec les propriétaires, a décidé de mettre en œuvre une série de travaux permettant de restaurer l'ensemble du milieu humide et ainsi d'améliorer les conditions d'accueil pour deux espèces emblématiques : Le Brochet et le Triton crêté. Ces travaux ont débuté en 2009 et ont été finalisés en 2011.

Ainsi, la pose de deux larges buses a permis de reconnecter deux secteurs et la construction d'un seuil amovible assure le maintien constant d'une lame d'eau dans les zones les plus basses. Ces mesures augmentent les chances de succès de la reproduction du Brochet. Des coupes sélectives d'arbres ont également été entreprises pour rajeunir le milieu. Le montant des travaux s'est élevé à 27 000 € TTC.

Cette réhabilitation a été réalisée avec l'assistance technique de l'Établissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs et de l'Union régionale des fédérations de pêche de Bourgogne/Franche-Comté. Elle a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau RMC, le Conseil régional de Bourgogne, la Fédération Nationale pour la pêche et EDF.



Les démarches à mettre en place pour préserver vos milieux humides

• Suis - je concerné(e) par un milieu humide ? Si oui, dans quel état est - il ?

Il faut contacter le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne qui pourra vous informer sur la présence ou non d'un milieu humide sur votre parcelle. Elle peut être une mare, une zone tourbeuse, un suintement dans une prairie, etc. Il pourra vous dire s'il est en bonne santé ou non et son degré de patrimonialité.



Les interventions (assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblai) sur les milieux humides sont généralement soumises à une procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il convient de prendre contact avec la Direction Départementale des Territoires qui indiquera la procédure réglementaire à accomplir avant les travaux, ainsi que les contraintes applicables.

• J'ai envie d'aller plus loin, comment valoriser mon milieu humide ?

Nous vous conseillons de contacter le responsable du Contrat Saône qui pourra vous quider dans ces démarches. Il verra dans un premier temps le type de milieu humide qui vous concerne et son degré de patrimonialité (milieu humide avec des espèces rares par exemple). En fonction de l'ampleur du projet (de simples travaux d'entretien d'une mare à la reconnexion d'un bras mort par exemple), il vous guidera et/ou vous mettra en relation avec les services concernés (financeurs, syndicats de rivière, etc.).

Étang en cours de vidange

Contacts:

Stéphane Claudet-Bourgeois Coordinateur du Contrat Saône, Corridor alluvial et territoires associés

Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs EPTB Saône et Doubs

220 rue du Km 400 - 71000 Mâcon stephane.claudet-bourgeois@eptb-saone-doubs.fr Tel: 03 85 21 98 11

www.eptb-saone-doubs.fr

www.saone-et-loire.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire **Service environnement**

37 Boulevard Henri Dunant - 71040 Mâcon Tel: 03 85 21 28 00

Cécile DIAZ

Animatrice de la Cellule régionale d'appui technique Milieux humides

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne Chemin du Moulin des Étangs - 21600 Fénay Tel: 03 80 79 25 99 www.cen-bourgogne.fr

Document réalisé par :

En collaboration avec :

Conservatoire d'espaces naturels



Avec le soutien financier de :



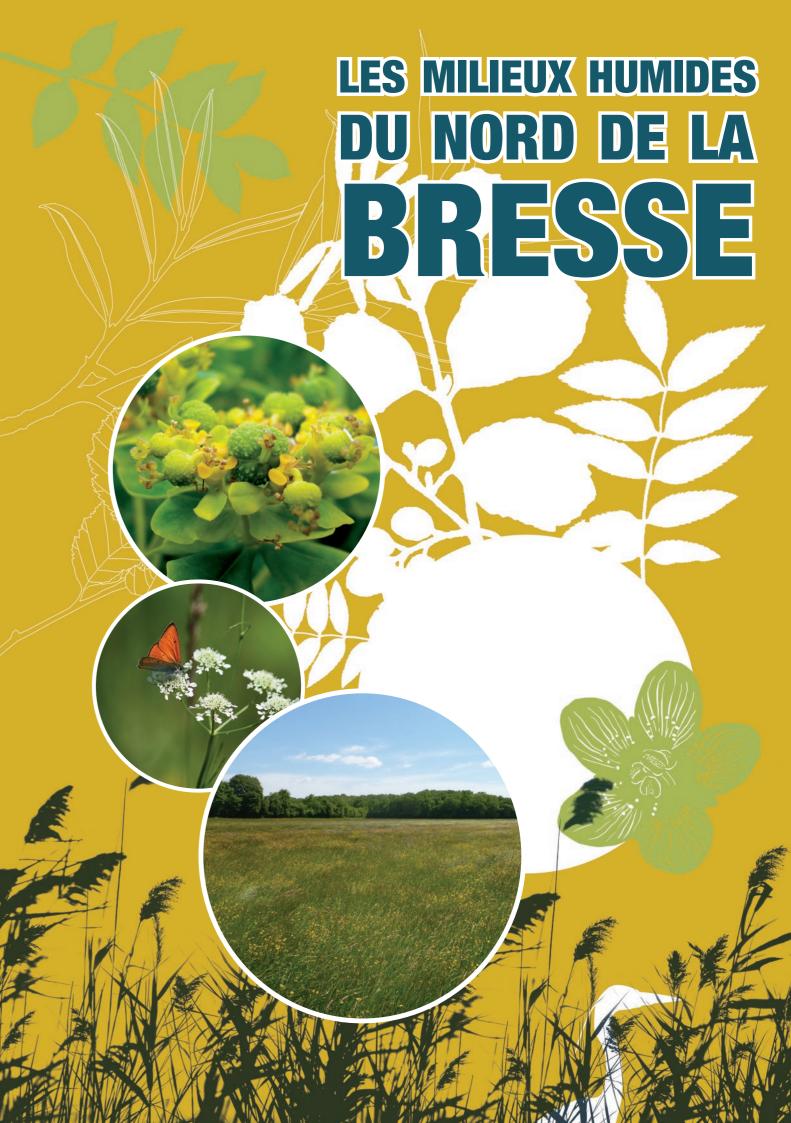






Photos de couverture - A. Ardouin, M. Jouve & E. Laurent -**CENB**: Euphorbe des marais / Cuivré des marais / Prairie humide de fauche

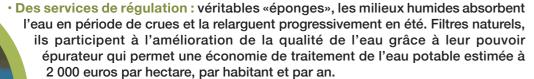
Mars 2015 - Imprimé à 1000 exemplaires Impression: ADN Imprimeur



MILIEUX HUMIDES = MILIEUX UTILES

Des espaces de transfilon entre la terre et l'eau

Les milieux humides possèdent de précieuses qualités permettant de rendre de



- · Des services de production : ils assurent 25 % de l'alimentation mondiale à travers les activités de pêche, de chasse et d'agriculture.
- · Des services pour la biodiversité : les milieux humides d'eau douce contiennent plus de 40 % des espèces de la planète (Ramsar, 2001).
- · Des services liés aux loisirs : chasse, pêche, tourisme, dimension

Des milieux utilles mais en danger

diale ont disparu sous l'effet de trois facteurs conjugués: l'intensification des pratiques agricoles, des aménagements hydrauliques inadaptés et la pression de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

- Depuis le début du XX^e siècle, 67 % de leur surface mon Depuis 2000, la tendance est toujours négative, avec plus de 35 % des milieux humides qui ne cessent de se dégrader. Ils subissent une diminution de leur surface et/ ou une détérioration de leur état de santé.
 - En 2011, la superficie des milieux humides connus en France est estimée à 3 millions d'hectares, soit moins de 5% du territoire.

Connaître ses milieux humides, une nécessité



Comprendre la notion de milieu humide

Les milieux humides dont il est question dans ce document sont définis grâce à un protocole précis d'inventaire et de description. Après une recherche bibliographique couplée à une analyse de photographies aériennes, des prospections de terrain sont réalisées.

Elles permettent ainsi de confirmer ou d'infirmer le premier travail de localisation théorique puis d'individualiser deux types de milieux humides :

- Les Milieux Humides Potentiels (MHP), (MHE), caractérisés par des dont les caractéristiques végétales, espèces végétales particulières hydrologiques ou pédologiques ne sont et/ou des conditions hydrolo- pas aussi franches mais tendent cepengiques et/ou pédologiques qui dant à faire penser que ce sont des permettent d'affirmer que ce milieux humides. Des études complésont bien des milieux humides; mentaires plus approfondies permettraient de les classer ou non en MHE.

L'objectif de ces inventaires n'est pas tant la délimitation précise des milieux humides que leur description et la définition de leur état de santé à des fins de préservation de la qualité de la ressource en eau et de la biodiversité.

Ce que notre travail vous apporte

Le travail réalisé a valeur de porter à connaissance et permet d'attirer l'attention des porteurs de projet sur la nécessité d'une éventuelle procédure réglementaire au titre de la Loi sur l'eau (autorisation ou déclaration). Il devrait pouvoir conduire à :

- la mise en place d'outils de maîtrise foncière sur les Milieux Humides Effectifs adéquats ;
- la restauration et l'entretien des Milieux Humides Effectifs sur les territoires prioritaires;
- la mise en valeur de ce patrimoine, par la réalisation d'expositions ou d'animations grand public par exemple ;
- lleure prise en compte des milieux humides dans les documents d'urbanisme : intégration dans les Plans Locaux d'Urbanisme pour une interdiction de construction sur ces milieux sensibles par exemple.

617 Km²

66 communes

soit près de 8 % de la zone prospectée

Principales communes

et potentiellement humides

Milieux humides

Périmètre prospecté

Cours d'eau

Mares

Plus de 4800 ha de Milieux Humides

Près de **900** mares Plus de **500** milieux humides

La partie du bassin versant de la Saône appelée Nord Bresse se situe sur 3 petites régions naturelles : le Val de Saône, la plaine de Saône et la Bresse. Elle est limitée au nord par le Doubs et à l'ouest par la Saône. Parcouru par plus de 680 km de rivières et ruisseaux, dont les principaux sont la Grosne, la Tenarre, la Cosne et la Guyotte, ce territoire relativement plat présente un fort caractère rural. Prairies, cultures, étangs et quelques boisements confèrent au paysage son identité.

LES_MILIEUX_HUMIDES_DU NORD DE LA BRESSE

Plus de 90 % des milieux humides de ce secteur sont liés à une activité agricole ou sylvicole. La majeure partie d'entre eux est occupée par des prairies pâturées et de fauche. Les sols majoritairement imperméables conjugués au relief peu marqué ont permis la création de nombreux étangs, généralement de statut privé et utilisés pour l'agrément et la pêche.

Les milieux humides de **prairies** et formations à hautes herbes

Les prairies représentent l'essentiel des milieux humides du territoire. L'agriculture extensive via la fauche ou le pâturage est garante de leur maintien.

Les prairies fauchées accueillent une grande diversité floristique qui varie en fonction de l'inondabilité. Sur les plus bas niveaux, les espèces sont capables de supporter une inondation tardive comme la Gratiole officinale, protégée en France. Sur les niveaux légèrement supérieurs et encore longuement inondables, la très rare Fritillaire pintade fleurit les prairies dès le début du mois d'avril. Sur les secteurs les plus hauts, les graminées comme la Houlque laineuse ou encore l'Avoine élevée dominent largement. La végétation des prairies pâturées est souvent beaucoup moins





Sans un entretien par des activités agro-pastorales, ces prairies ont tendance à évoluer vers des formations à hautes herbes appelées mégaphorbiaies, identifiables grâce aux couleurs vives des Lysimaques vulgaires, Salicaires communes, ou encore de l'Euphorbe des marais, protégée en Bourgogne. Les laîches et ioncs accompagnent souvent ces espèces.

Ces milieux ouverts humides accueillent de nombreux papillons dont le Cuivré des marais, reconnu d'intérêt européen.

Les étangs Sources : BD Carthage IGN 2011, BD Carto IGN 2012 /

Les étangs forment un des éléments identitaires essentiels de ce territoire. Malgré leur impact parfois négatif sur l'ensemble du réseau d'eau, ils accueillent une biodiversité intéressante.

Au cours de l'été, le niveau d'eau de ces étangs peut baisser. Les berges se découvrent alors et des espèces particulières se développent, comme la Laîche de Bohème, très rare en Bourgogne.





Mares et étangs accueillent bon nombre de libellules. Les espèces communes telles que l'Anax empereur ou encore la Naïade au corps vert, sont nombreuses. Des espèces remarquables très peu présentes en Bourgogne comme la Leucorrhrine à gros thorax y sont également observées.

Les boisements

Les massifs forestiers les plus importants sont principalement situés sur la partie nord du territoire.



Réseaux Mares de Bourgogne 2009 / CENB 2014

Conception: CEN Bourgogne, 2014



En bord de cours d'eau, d'étangs ou au sein de dépressions, les forêts d'aulnes et frênes dominent.

Les autres boisements humides, plus fréquemment déconnectés de la nappe alluviale, sont composés de Chênes pédonculés et Charmes. Le caractère humide est marqué notamment par la présence de la Laîche fausse - brize, majoritairement observée en Bourgogne dans le Val de Saône et la Vallée du Doubs.

Les principales menaces qui pèsent sur les milieux humides du secteur Nord Bresse sont essentiellement liées à l'agriculture à travers la mise en culture, le drainage et l'intensification des pratiques. Elles proviennent également de l'urbanisation qui grignote inexorablement les milieux naturels.